

Réunion de crise  
**Inscription des élèves à la cantine des Orangers**  
9 septembre 2011

Présents :

- Mmes Balafrej, représentante de l'APEAM,
- M. Bellaouchou, responsable de *Proxirest* pour l'établissement Malraux,
- M. Prudhon, directeur

De nombreux élèves ont été accueillis depuis la rentrée scolaire du mardi 6 septembre, à la cantine des Orangers, au-delà des capacités d'accueil du réfectoire, et dans une confusion importante.

Selon les chiffres obtenus, 281 élèves des cycles 1 et 2 sont régulièrement inscrits (c'est-à-dire que les familles disposent de la carte de cantine délivrée par *Proxirest* à l'inscription), alors que la capacité maximale de la cantine est de 264 places (11 tables de 8 élèves, soit 88 élèves par service ; avec 3 services, on accueille 264 élèves).

De plus, 313 élèves seraient restés à l'école jeudi 8 septembre, en fin de matinée, sans que leurs familles ne viennent les récupérer, soit 32 élèves en plus des 281 effectivement inscrits. Il semble que les familles de ces 32 élèves aient considéré comme acquise l'inscription à la cantine. Certains parents allèguent l'assurance orale, au téléphone, de la part M. Bellaouchou. Il est aussi probable, suppose-t-on, que d'autres parents, notamment les familles des élèves arrivant au CE1, n'aient pas eu conscience du fait que les élèves de CE1 n'avaient jusqu'ici jamais pu être inscrits, faute de place : depuis l'an dernier seulement, les élèves de CP avaient pu être accueillis (à la suite des travaux d'extension du réfectoire).

Jeudi, la société *Proxirest* a donc dû commander 32 repas supplémentaires. Ceux-ci ont nécessité un quatrième service, et des élèves de CE1 sont rentrés en classe après l'heure de début de l'après-midi !

Le point a été établi jeudi après-midi par M. Bellaouchou, à l'issue duquel la liste des 32 élèves présents à la cantine a pu être établie. M Prudhon a demandé que ces 32 familles soient contactées dans la soirée afin de les informer du fait que leurs enfants ne sont en fait pas inscrits et ne pourraient pas être accueillis à la cantine le lendemain.

Vendredi 9 septembre, 289 élèves sont restés à la cantine, soit encore 8 élèves supplémentaires par rapport aux 281 inscrits.

Pour éviter un quatrième service, des chaises ont été prises dans les classes de PS, afin de disposer d'une neuvième place sur chaque table.

Mme Balafrej, représentante des parents d'élèves chargée de la cantine, a sollicité la présente réunion, convoquée dans l'après-midi.

M. Balafrej suggère qu'on change les horaires de l'école, afin de permettre un quatrième service. M. Prudhon n'y est pas favorable. D'une part, l'école n'a pas à perturber son fonctionnement pour une erreur de gestion d'inscription qui n'est pas de son fait. D'autre part, quand bien on chercherait à modifier les horaires alors que la rentrée scolaire est passée, la question est très délicate compte tenu des nombreuses contraintes qui pèsent sur une école primaire (fragmentée sur deux sites très distants, et qui est incluse dans un groupe scolaire dont le lycée possède ses propres horaires).

Mme Balafrej suggère alors de retirer les élèves de CE1 régulièrement inscrits, et de continuer ainsi à donner la priorité aux élèves de maternelle, comme durant les trois années précédentes. Sur les 281 élèves effectivement inscrits, 146 sont des élèves de maternelle, 58 sont en CP et 78 sont en CE1. Il faudrait donc appeler 78 familles ce vendredi soir ou samedi, afin de les informer que l'inscription serait annulée, et qu'elles devraient se tourner vers les cantines de quartier à partir de lundi.

Outre qu'il apparaît difficile de pouvoir joindre autant de familles en si peu de temps, et qu'il est difficile de prendre une nouvelle inscription dans les cantines de quartier pour lundi midi, une

annulation si subite des inscriptions des 78 élèves de CE1 engendrerait une très forte contestation des familles bien difficile à gérer (il n'est qu'à constater le mécontentement des familles contactées jeudi soir !).

A l'issue de cette réunion, il est finalement décidé que les inscriptions des 78 élèves de CE1 seront maintenues pour le premier trimestre seulement. Les familles des élèves de CE1 devront inscrire leurs enfants dans les écoles de quartier lors du deuxième trimestre.

Pour faire face alors à la sur-inscription (281 élèves effectivement inscrits pour 264 places), il est décidé de disposer une neuvième chaise sur chaque table durant le premier trimestre. Ainsi, chaque service accueillera 11 tables de 9 places, soit 99 places. Avec les 3 services, on parvient à 297 places. Ce qui permettra d'accueillir, en plus des 281 élèves effectivement inscrits, les 16 élèves de maternelle, non officiellement inscrits mais présents jeudi midi à la cantine. La priorité aux élèves de maternelle reste ainsi préservée, et sans exclure les élèves de CE1 déjà officiellement inscrits.

Mais un inconvénient demeure : le réfectoire sera saturé, avec une nouvelle capacité d'accueil augmentée. Cette disposition exceptionnelle d'une neuvième chaise par table ne sera donc possible que durant le premier trimestre.

Afin de permettre à *Proxirest* de gérer convenablement ses listes d'inscrits, ces 16 élèves de maternelle pourront rejoindre la cantine à partir de jeudi 15 septembre : ils ne pourront pas encore être accueillis lundi 12 et mardi 13 septembre.

Un courrier commun, rédigé par *Proxirest*, l'APEAM et l'école sera distribué aux familles afin de les informer de ces dispositions

Enfin, il faut rappeler qu'une réunion entre l'APEAM et le directeur de l'école primaire avait eu lieu le 22 juin 2011, afin de définir des modalités et des dates-limites d'inscription pour satisfaire au mieux les familles et envisager éventuellement un accès à la cantine pour les élèves de CE1, jusque là exclus chaque année faute de place.

M. Bellaouchou regrette que ce document ne lui ait pas été transmis. M. Prudhon reconnaît avoir oublié de transmettre le document. Mais il récuse toute responsabilité dans la mauvaise gestion des inscriptions pour autant puisque : d'une part, le document n'ayant précisément pas été transmis, rien n'autorisait donc *Proxirest* à inscrire les élèves de CE1 ; d'autre part, quels que soient les niveaux des élèves inscrits, il n'y avait pas à inscrire plus d'élèves que la capacité maximale d'accueil ne le permet.